

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège du 2 avril 2019

Présents :

- Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre des Aéroports
- Monsieur José HAPPART, Président de Liege Airport
- Monsieur Luc PARTOUNE, Chief Executive Officer de Liege Airport
- Monsieur Willy DELFLYS, Secrétaire général de Liege Airport
- Madame Bénédicte GRANDGAGNAGE, représentante effective du Ministre Jean-Luc CRUCKE
- Monsieur Christian DELCOURT, représentant effectif de Liege Airport
- Monsieur Luc VUYLSTEKE, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur Stéphane CHERTON, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur Jean-Michel JAVAUX, représentant effectif de la commune d'Amay
- Monsieur François LEJEUNE, représentant suppléant de la commune d'Awans
- Madame Valérie HIANCE, représentant effectif de la commune de Bassenge
- Monsieur Johan ANCIA, représentant effectif de la commune d'Engis
- Monsieur Etienne CARTUYVELS, représentant effectif de la commune de Faimés
- Monsieur Henri CHRISTOPHE, représentant effectif de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher
- Monsieur Laurent LEONARD, représentant suppléant de la commune de Flémalle
- Monsieur Maurice MOTTARD, représentant effectif de la commune de Grâce-Hollogne
- Madame Bojana VISIC, représentant effectif de la commune d'Herstal
- Madame Christine SERVAES, représentant effectif de la commune de Juprelle
- Monsieur Vincent LESAGE, représentant effectif de la commune de Liège
- Monsieur Joseph SIMONE, représentant effectif de la commune d'Oupeye
- Monsieur Francis DEJON, représentant effectif de la commune de Saint-Georges-s/Meuse
- Monsieur Hubert JONET, représentant effectif de la commune de Verlaine
- Monsieur Jean-François RAVONE, représentant effectif de la commune de Villers-le-Bouillet
- Monsieur Philippe MORDANT, représentant effectif de la commune de Donceel
- Madame Gisèle MAGNO, secrétaire du Comité, Sowaer-Environnement Liège

Absent :

- Monsieur Grégory PHILIPPIN, représentant effectif de la commune d'Ans

Début de la réunion : 9h15.

1. Mise en place du Comité et désignation du Président

La réunion débute par un mot d'introduction de Monsieur le Ministre.

Deux modifications ont été introduites par rapport au précédent Comité. D'une part, la composition a été fortement allégée afin de faciliter le dialogue. D'autre part, l'accent a été mis sur la communication et l'échange d'information entre les parties plutôt que sur la concertation.

Le Président du Comité doit être désigné parmi les représentants des communes participant au Comité. Deux candidats se présentent au Comité :

- Monsieur Johan ANCIA, représentant effectif de la commune d'Engis,
- Monsieur Philippe MORDANT, représentant effectif de la commune d'Awans.

Il est procédé au vote. Les votes se répartissent comme suit :

- 10 votes pour Monsieur Johan ANCIA,
- 8 votes pour Monsieur Philippe MORDANT,
- 1 abstention.

Monsieur Johan ANCIA est élu Président du Comité.

2. Présentation par Liege Airport : situation actuelle et développement de l'aéroport

Monsieur Luc PARTOUNE expose la situation actuelle de l'aéroport ainsi que les différents projets de développement à court et moyen terme.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité trouveront les détails de cette présentation en annexe du présent procès-verbal.

Questions relatives à ce point :

Pas de question.

3. Présentation par la SOWAER des mesures d'accompagnement et de l'outil DIAPASON

Monsieur Stéphane CHERTON explique les différents plans de bruit déterminés par le Gouvernement wallon (Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) et Plan de Développement à Long Terme (P.D.L.T.) ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur des riverains s'y rapportant.

L'outil DIAPASON, dispositif d'information et d'analyse des procédures aéronautiques et sonores, est également présenté. Celui-ci permet la vérification du respect des trajectoires des aéronefs et une surveillance continue de l'impact sonore dans les zones de faible densité de population.

Les détails de cette présentation se trouvent également en annexe du présent procès-verbal.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur DEJON souhaite savoir si cette présentation peut être adaptée par commune et communiquée à chacune de celle-ci.

Monsieur CHERTON confirme que ces données peuvent être présentées par commune au collège communal.

- Monsieur JAVAUX constate que, depuis deux ans, il y a 4 fois plus d'interrogations émanant des riverains et notamment des nouveaux habitants d'Amay. Les interrogations portent surtout sur l'augmentation des vols en sens inverse (par vent du Nord-Est) et donc le survol de la centrale nucléaire de Tihange qui inquiète les riverains. Alors que les plans de bruit tiennent compte d'une majorité de vols en sens normal (par vent du Sud-Ouest). Ces interrogations se sont notamment amplifiées avec l'arrivée annoncée d'Alibaba.

Monsieur VUYLSTEKE confirme qu'en 2018 un pic a été constaté au niveau des vols en sens inverse, soit 32% des vols. Si cette augmentation se maintient, il conviendra d'avoir une réflexion globale sur les plans de bruit établis. La prochaine révision du P.E.B. est prévue en 2019 et prendra en compte le trafic réel de 2018 auquel une projection de la flotte à 10 ans sera intégrée. Monsieur CHERTON précise que la révision prendra en compte les vols en sens inverse qui ont réellement eu lieu en 2018.

- Monsieur MORDANT souhaite que d'autres points liés au développement de l'aéroport soient également abordés comme la mobilité autour de l'aéroport et la qualité de l'air (concentration en particules fines). L'aéroport doit agir de manière écoresponsable et durable. Il a rédigé, à ce sujet, un rapport qu'il transmettra prochainement au Comité.
- Monsieur CRUCKE souhaite savoir si l'évolution technologique de la flotte sera intégrée dans la révision du P.E.B.

Monsieur VUYLSTEKE précise que TNT a anticipé, depuis son implantation à Liège, le remplacement des avions par une flotte moins bruyante. Les compagnies sont d'autant plus intéressées par ce remplacement que les avions plus récents consomment moins de kérosène. Monsieur PARTOUNE indique que les constructeurs sortent aujourd'hui directement des avions full cargo. Alors que, par le passé, les avions hushkittés étaient privilégiés et les avions passagers étaient reconvertis en avions cargo alors qu'ils avaient au minimum 10 ans d'âge.

- Monsieur MORDANT souhaite savoir quelle flotte sera utilisée par Alibaba.

Monsieur PARTOUNE précise qu'Alibaba n'a pas de compagnie aérienne et opère déjà via ASL qui utilise surtout des gros porteurs de type Boeing 747.

Monsieur CHERTON indique que FEDEX utilise des triples 7 (B777) pour les longues distances. Progressivement les quadriréacteurs vont être remplacés par des biréacteurs. La révision du P.E.B. va anticiper au mieux la flotte estimée à 10 ans tout en tenant compte de l'évolution technologique de celle-ci.

- Monsieur MORDANT souhaiterait que les communes soient informées lorsque des vols d'entraînements sont prévus notamment les week-ends.
Monsieur JAVAUX signale que, lorsque des tests sont organisés par la centrale nucléaire de Tihange, la commune en informe les riverains via son site internet. Ce qui a comme conséquence de diminuer le nombre de plainte enregistrées.

Monsieur VUYLSTEKE confirme que l'aéroport doit s'inscrire dans une politique de communication transparente.

- Monsieur HAPPART tient à présenter ses félicitations aux nouveaux élus. Il souhaite attirer l'attention du Comité sur le fait que l'aéroport de Liège constitue le principal pôle de développement de la région. Actuellement 3 nouveaux emplois sont enregistrés par jour. Pour 1 million d'euros investis par le public sur l'aéroport, le privé investit également 1 million d'euros. Aujourd'hui, c'est l'e-commerce qui constitue l'avenir. Pour permettre le développement de Liege Airport, des modifications du plan de secteur vont être nécessaires au détriment des zones d'habitat. Le plan de mobilité devra être revu autour de ces nouvelles zones économiques. Tout en sachant qu'une modification du plan de secteur prend entre 8 et 10 ans pour aboutir. Il est nécessaire que l'ensemble des communes agissent dans l'intérêt général afin d'assurer le développement de l'aéroport.

- Monsieur LEJEUNE souhaite savoir si la mise en œuvre de la zone économique dénommée « Stockis » est toujours prévue en 2022.

Monsieur VUYLSTEKE confirme le timing, mais celui-ci dépendra des demandes des investisseurs éventuels. Tout en sachant que la mise en œuvre d'une zone prend deux ans et que la zone « Cubber » sera mise en œuvre avant celle de « Stockis ».

Monsieur CRUCKE confirme qu'aucune certitude ne peut être communiquée quant aux dates de mise en œuvre des zones économiques

4. Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sanctions administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit généré par les aéronefs relevant de la Région wallonne

Monsieur VUYLSTEKE informe le Comité que le projet d'arrêté relatif aux sanctions administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit généré par les aéronefs relevant de la Région wallonne a été adopté par le Gouvernement wallon en 3^{ème} lecture ce 21 mars 2019.

Celui-ci permettra d'assurer, dès sa publication au Moniteur, le contrôle du respect des normes de bruit et les sanctions qui y sont liées, l'autorité sanctionnatrice étant le SPW.

L'ACNAW sera informée du suivi de ces sanctions.

Tout dépassement de plus de 3 décibels par rapport aux L_{Amax} fixés de jour et de nuit sera sanctionné. Une incertitude de 2 dB(A) sera appliquée afin d'éviter des procédures en justice des compagnies aériennes. La crête de bruit est exprimée en L_{Aeq} (1 sec). Ce sont les valeurs « dépassées » enregistrées à un minimum de deux sonomètres qui seront prises en compte. Le montant des amendes varie de 200€ à 7.500€ en fonction d'une part, du nombre de dB(A) de dépassement et d'autre part, des cas de récidive.

Monsieur CRUCKE précise que le Ministre ne peut plus être sollicité en cas de recours comme c'était prévu dans le premier arrêté. C'est l'administration via l'inspecteur général qui est interpellé dans ce cas de figure.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité trouveront en annexe du présent procès-verbal l'arrêté du 29 janvier 2004 ainsi que le projet d'arrêté modifiant ce dernier.

5. Divers

Monsieur ANCIA propose au Comité de nommer Monsieur MORDANT en tant que vice-président du Comité. Ce dernier pourra le suppléer en cas d'absence.

Fin de la réunion : 11h30.

A l'approche des élections du 26 mai prochain, la prochaine réunion du Comité sera fixée début octobre 2019 afin de permettre au nouveau Ministre de tutelle de désigner le représentant de son cabinet qui participera au Comité.



COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT SOWAER ET LIEGE AIRPORT

02.04.2019

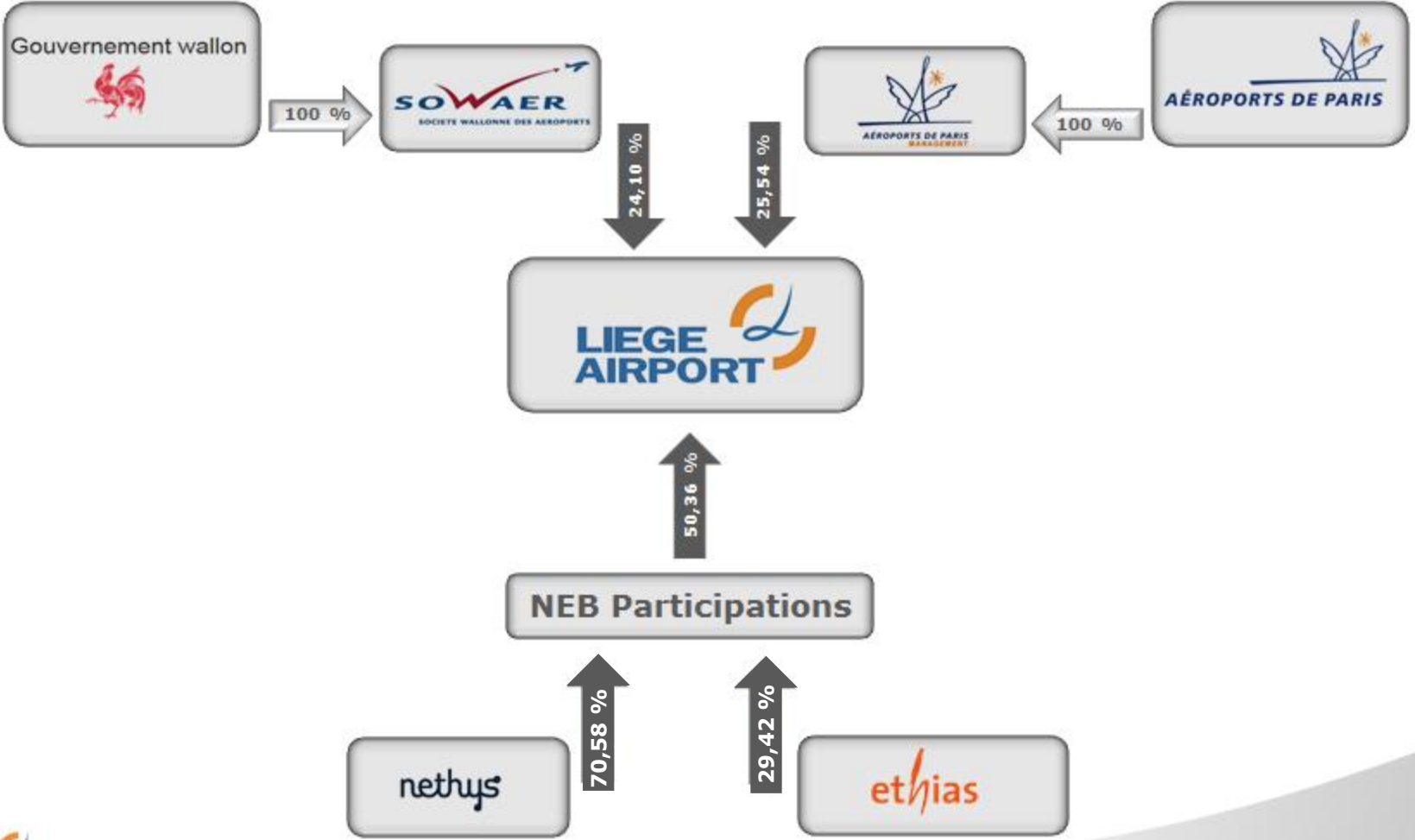




LE GROUPE LIEGE AIRPORT STRUCTURE

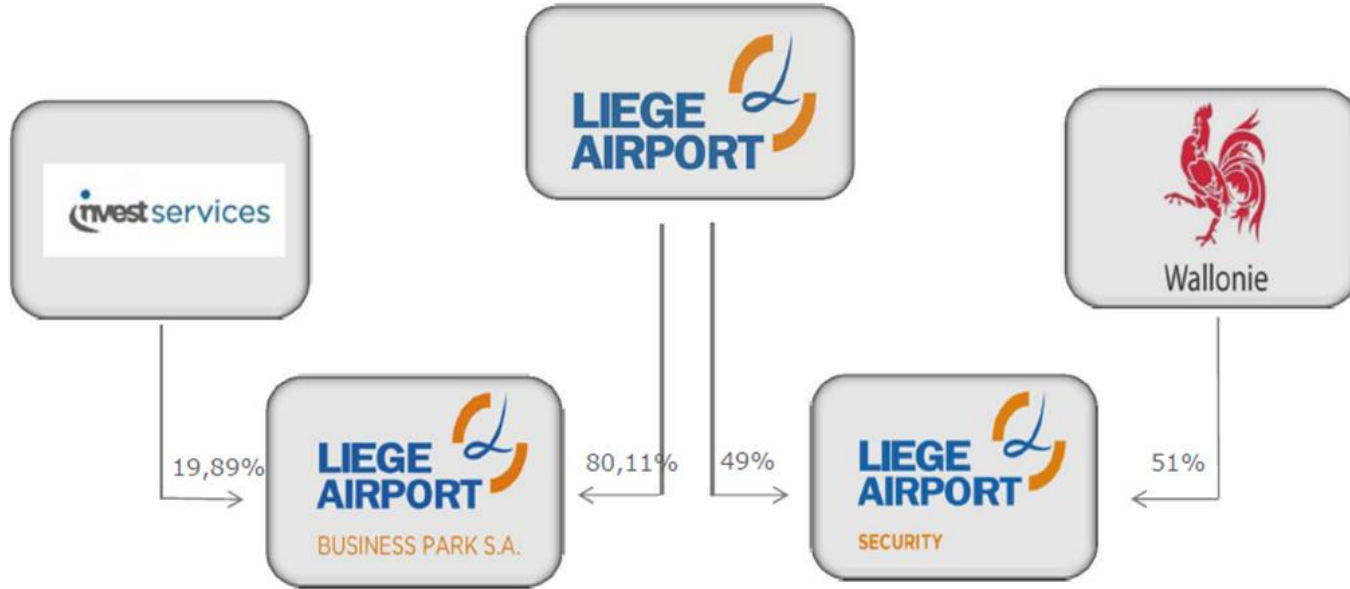


ACTIONNARIAT



Liege Airport en un clin d'œil

LIEGE AIRPORT – LE GROUPE



POINTS CLÉS

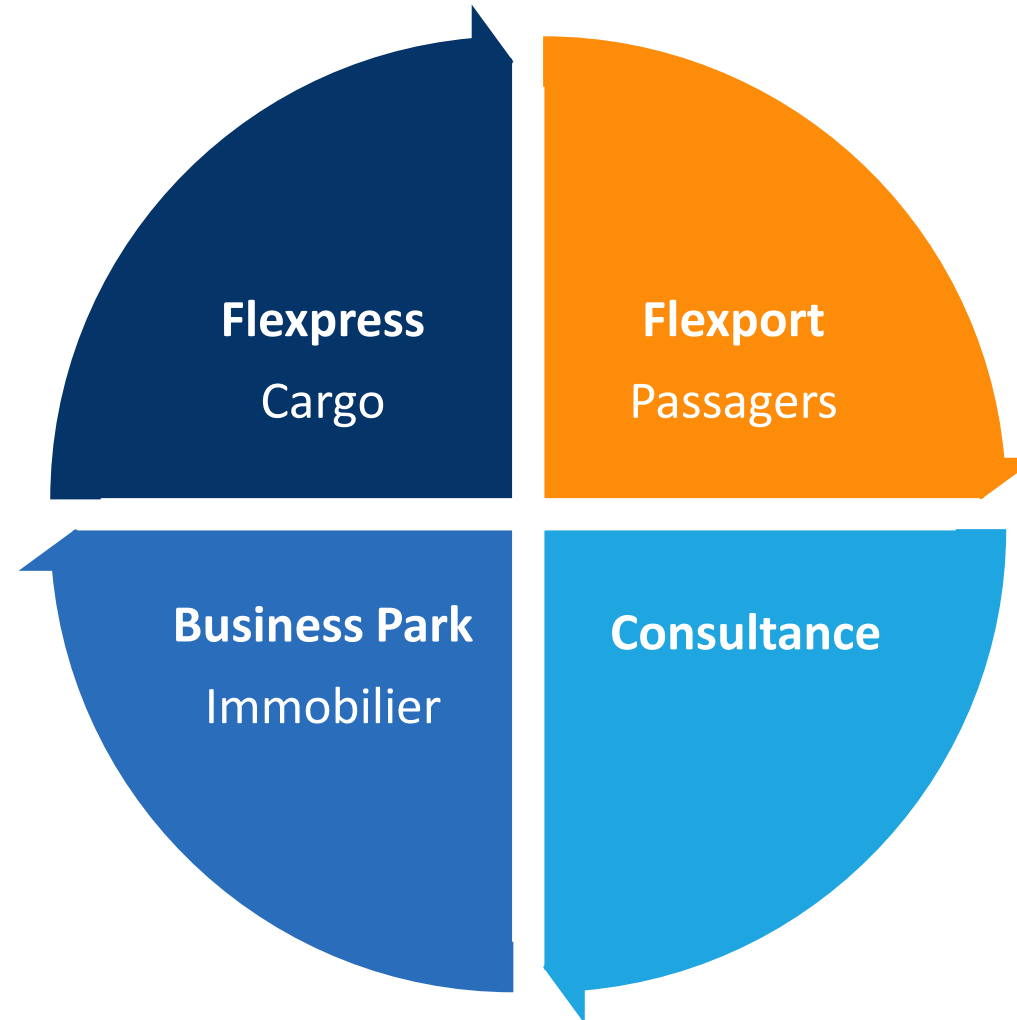
1 ^{er}	Aéroport cargo belge		 40 millions d'euros de CA (2018)	 50 millions d'euros d'investissement en 2019 + 2020
			 15.000 emplois directs et indirects	 870.000 tonnes de fret transportées en 2018
			 15.000 m² de bureaux 385.000 m² d'entrepôts	 171.000 passagers

LIEGE AIRPORT, UN TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL DENSE

- **130 entreprises sur le site**
 - 97 petites entreprises (< 10 travailleurs)
 - 30 moyennes entreprises (11 - 250 travailleurs)
 - 3 grandes entreprises (Fedex (1700); ASL (408); LACHS (340))
- **15.150 emplois**
 - 4.450 emplois directs
 - 10.700 emplois indirects



4 AXES DE DÉVELOPPEMENT





LE CARGO FLEXPRESS

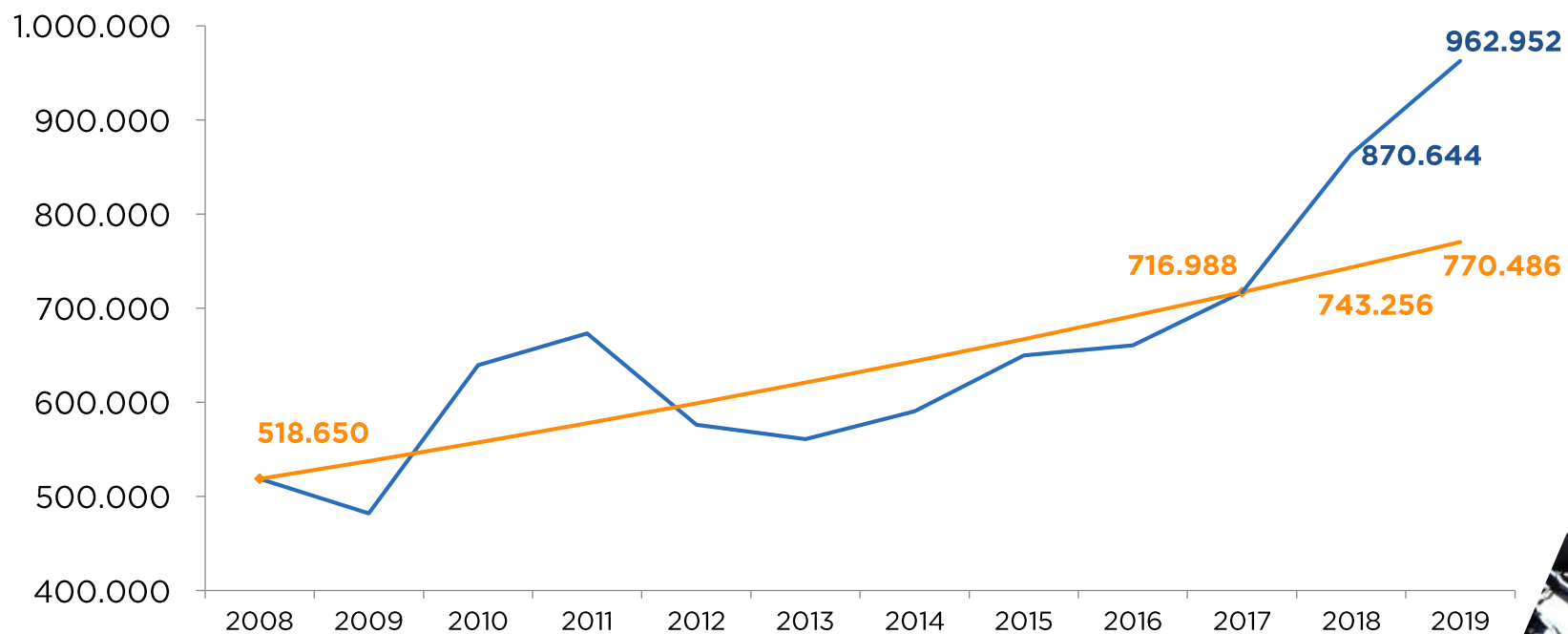
DANS LE TOP 10 EUROPÉEN

AEROPORTS	TOTAL CARGO	EVOLUTION
1. Paris	2.291.000	- 0,2%
2. Francfort	2.176.000	- 2,4%
3. Amsterdam	1.700.000	- 3,0%
4. Londres	1.685.000	- 0,8%
5. Leipzig	1.221.000	+ 7,3%
6. Luxembourg	955.000	+ 1,8%
7. Liège	871.000	+ 21,5%
8. Cologne	860.000	+ 2,4%
9. Milan	558.000	- 3,2%
10. Bruxelles	543.000	+ 1,5%



UNE ANNÉE CARGO HISTORIQUE : 871.000 TONNES

- De 2008 à 2017 croissance moyenne de 3,7%
- Croissance 2018 : + 21%
- Projections 2019 : + 11%



Une communauté cargo internationale et intégrée

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

Hub ↓



Une communauté cargo internationale et intégrée

TRANSPORTEURS ROUTIERS ET HANDLERS

Transporteurs routiers ↓



Handlers ↓



Une communauté cargo internationale et intégrée

AUTRES OPÉRATEURS



Liege Airport en un clin d'œil

CONNECTIVITÉ EUROPÉENNE: PLUS DE 60 VILLES



CONNECTIVITÉ MONDIALE: LIÈGE COMME CONNECTEUR CARGO



Liege Airport en un clin d'œil

DES MARCHÉS NICHE SPÉCIALISÉS



**EXPRESS / COLIS /
E-COMMERCE**



**PRODUITS FRAIS &
PÉRISSABLES**



**PHARMA & SOINS
DE SANTÉ**



**CARGO
EXCEPTIONNEL**



**CHEVAUX & ANIMAUX
VIVANTS**

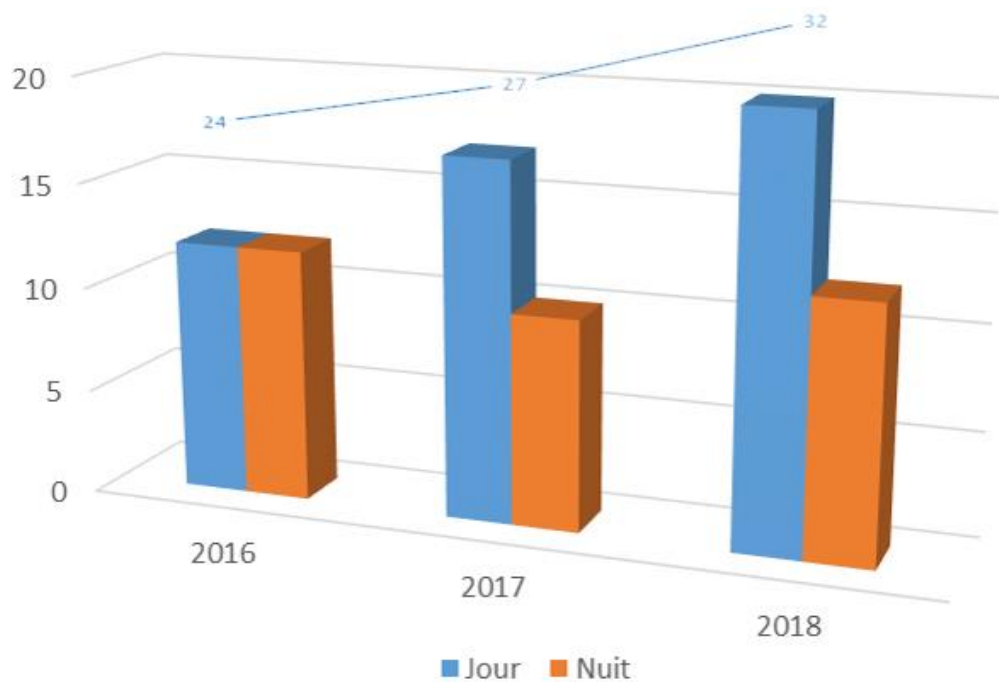


LA FLOTTE D'AVIONS ACTUELLE & FUTURE

La flotte présente à Liege Airport

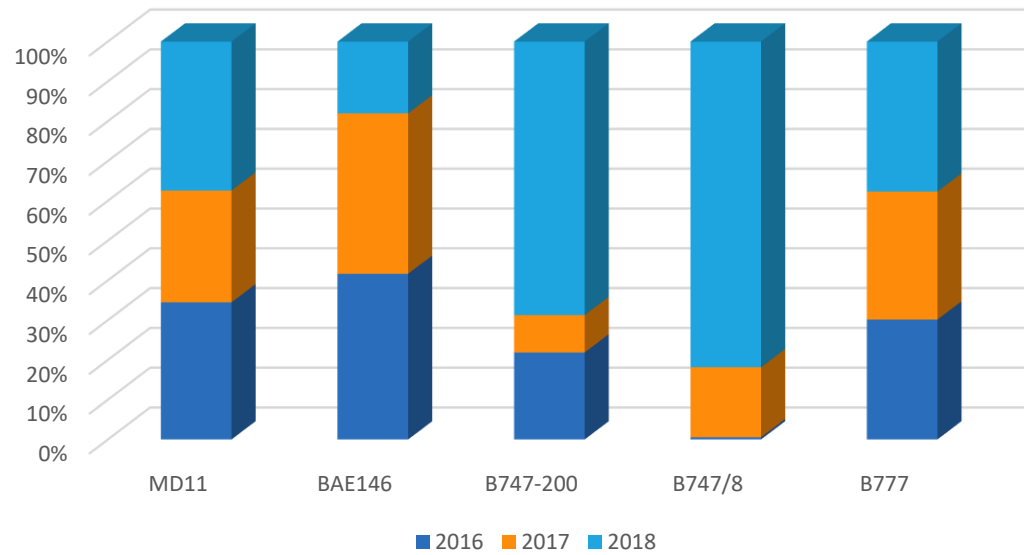
NOMBRE DE MOUVEMENTS D'APPAREILS DE TYPE « GROS PORTEURS »

Atterrissages ET décollages
moyenne par 24h

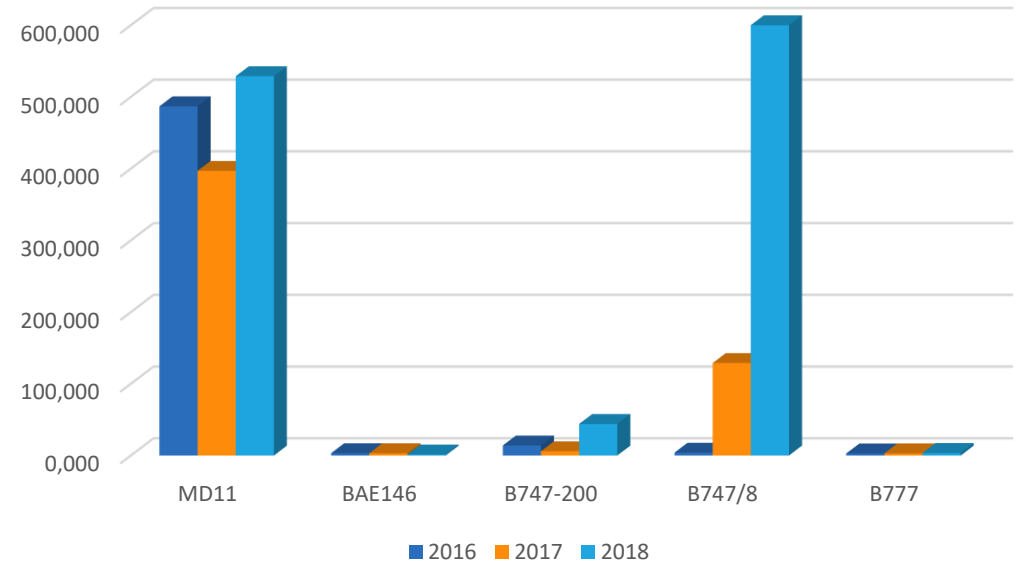


EVOLUTION DE LA FLOTTE DES AVIONS

Nombre de vols par type d'avion



Nombre de vols par type d'avion



EVOLUTION DE LA FLOTTE DES AVIONS

- **Disparition des anciens aéronefs**
- **Les nouveaux : moins bruyants + diminution de la consommation du fuel**
- **Gros porteurs :**
 - Sortie: MD-11
 - Entrée: B777 (2 au lieu de 3 moteurs, nouvelle génération, moins de bruit, moins de fuel)
- **Opérateurs Liege Airport:**
 - Ethiopian Airlines est déjà passé aux nouveaux aéronefs B777 (au lieu des MD-11)
 - Turkish Airlines & Qatar Airways opèrent la toute nouvelle génération des A330 et B777, Air Bridge Cargo également dans un avenir proche (en commande)
 - Fedex: même évolution, autre niveau:
 - Sortie des BAE146
 - B737 ancienne génération sera remplacé par 737NG → idem: moins bruyant, plus grand, plus économique
 - CAL et El Al ont remplacé les B747-200 par les B747-400 (moins bruyants)
 - Bientôt B747-800 (moins bruyant, plus grand, plus économique) → Air Bridge Cargo sera l'opérateur le plus important



ALIBABA & CAINIAO E-COMMERCE

CRÉNEAU LIEGE AIRPORT : ALIBABA & E-COMMERCE

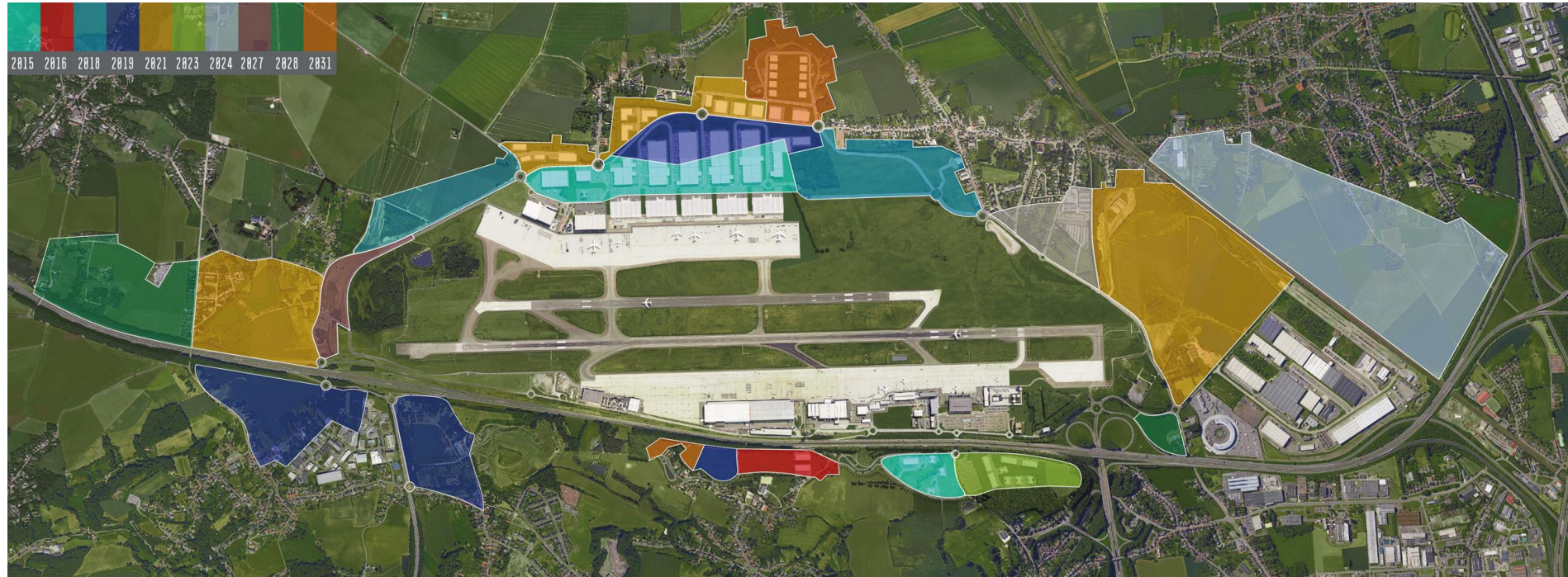


Cérémonie de signature de la **convention EWTP** & la **convention entre Liege Airport & Cainiao**

Alibaba a sélectionné Liege Airport pour devenir **son 1^{er} centre de distribution en Europe**

DE L'ESPACE POUR GRANDIR POUR LA LOGISTIQUE & LA DISTRIBUTION

470
hectares
de terrains

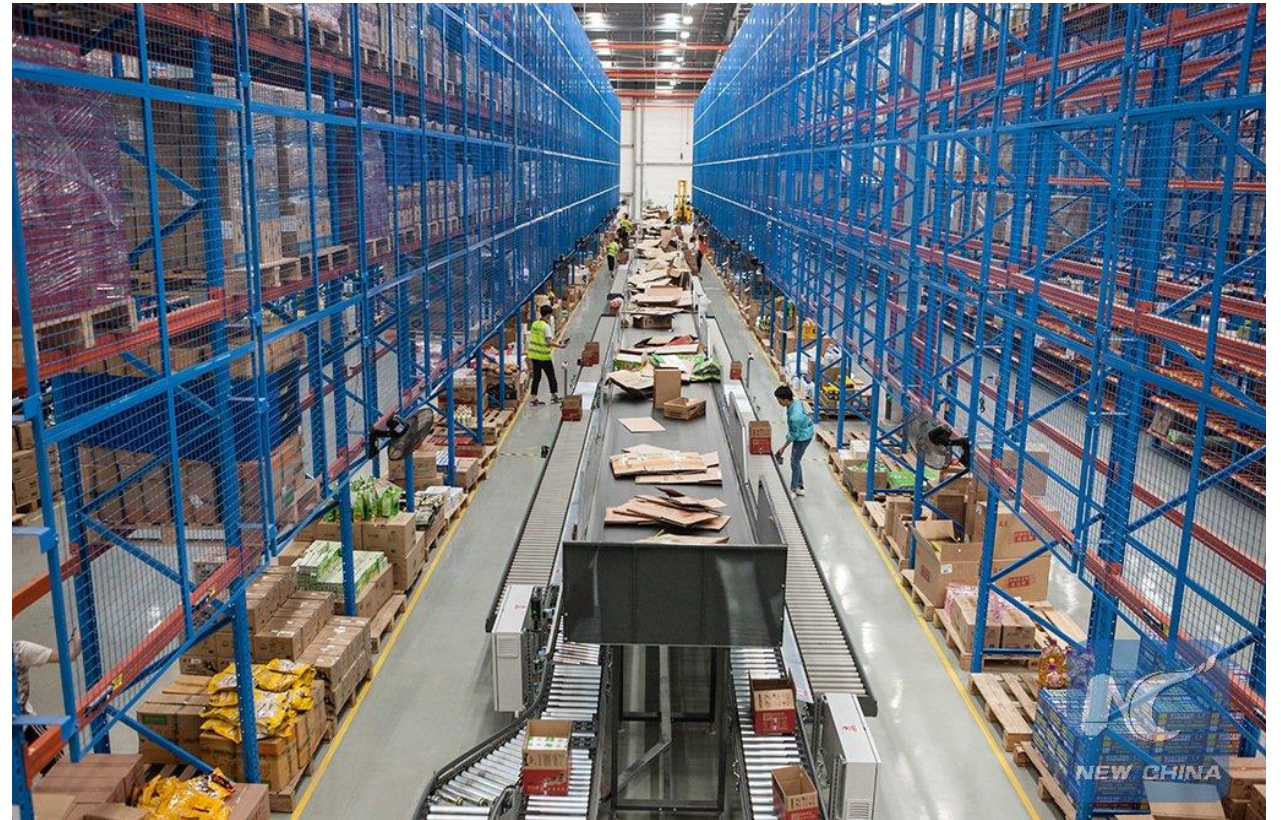


LE GROUPE ALIBABA: BABA (NYSE) - 40 MILLIARD US\$ - 68.000 EMPLOYEES

- **T-mall:**
 - Centre commercial avec livraison à domicile, online et offline
- **Alipay:**
 - Système de paiement pour toutes les transactions sur le site internet d'Alibaba et Cainiao (le fournisseur logistique du Groupe Alibaba)



CAINIAO: LA BRANCHE DE LOGISTIQUE INTELLIGENTE D'ALIBABA



Our Mission

24-hour China nationwide delivery



72-hour worldwide delivery

E-commerce

ZONE CARGO NORD - 2020

22 hectares
de terrains





PASSAGERS

Passagers

DESTINATIONS AU DÉPART DE LIEGE AIRPORT



ONLINE BOOKINGS
CLICK, BOOK
& FLY

LIEGE AIRPORT





BUSINESS PARK IMMOBILIER

LABP: UN PARTENARIAT ENTRE LIEGE AIRPORT & MEUSINVEST

Plus de

10.000 m²

de bureaux



NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS - HANGARS DE 1^È LIGNE

55.000 m²
de hangars



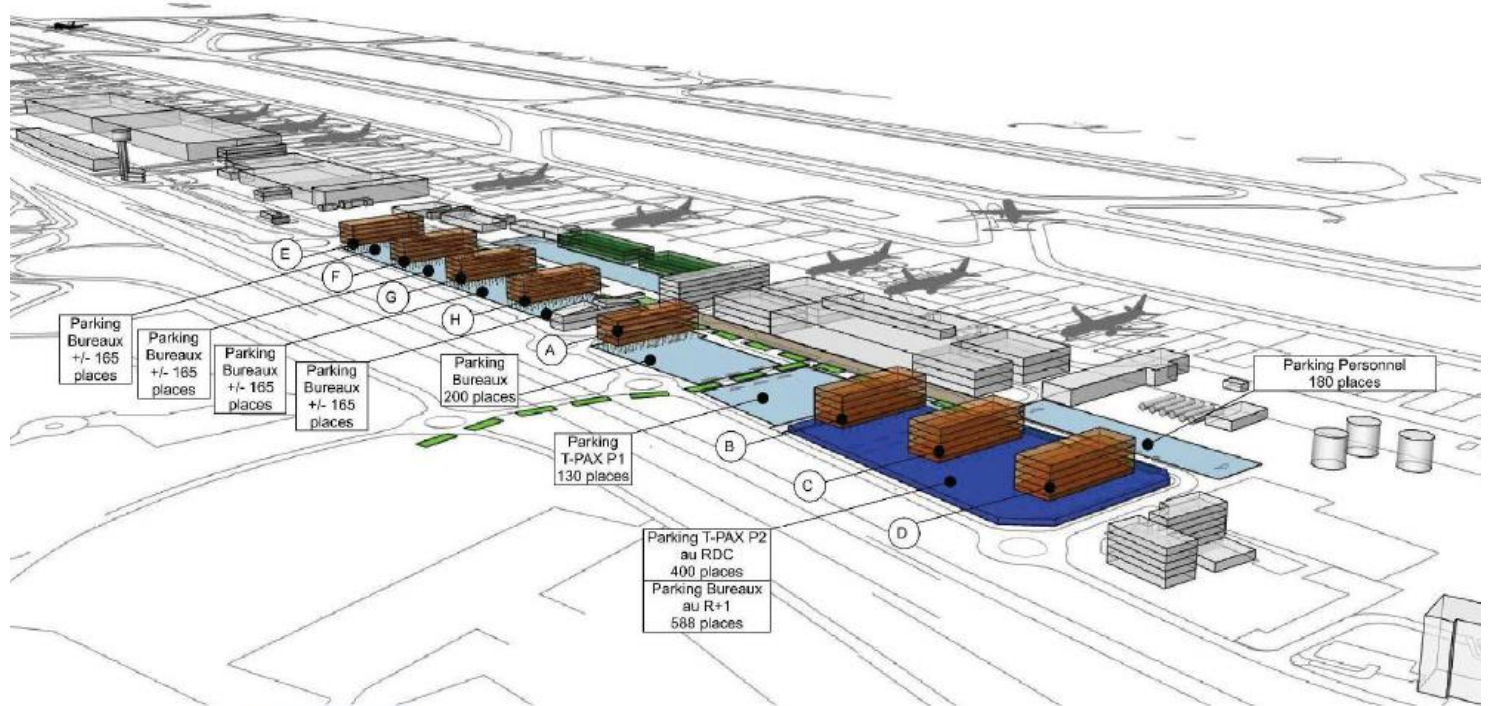
GRAND SUCCÈS DE L'IMMOBILIER

Nouveau bâtiment de bureaux au sud



NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS - BUREAUX

40.000 m²
de bureaux



Axonométrie - SE
Situation projetée - PHASE 6

- Légende
- Nouveaux bureaux
 - Zone d'exclusion
 - Nouveaux parkings
 - Circulation piétonne
 - Nouveaux parkings couverts
 - Nouveaux bâtiments d'activité aéronautique



SO WAER

SOCIETE WALLONNE DES AEROPORTS

СОЦИЕТА ВАЛЛОННЕ ДЕС АЕРОПОРТС



Présentation au Comité d'accompagnement
de l'aéroport de Liège
2 avril 2019

La SOWAER

- PROPRIETAIRE DES TERRAINS ET DE LA TOTALITE DE L'INFRASTRUCTURE

- Constitution en 2001

- GW actionnaire unique

- 4 missions:

1. construction et entretien des infrastructures aéroportuaires
2. installation des équipements de navigation aérienne avec SKEYES
3. mise en œuvre des zones d'activité économique autour des aéroports
4. gestion des programmes environnementaux

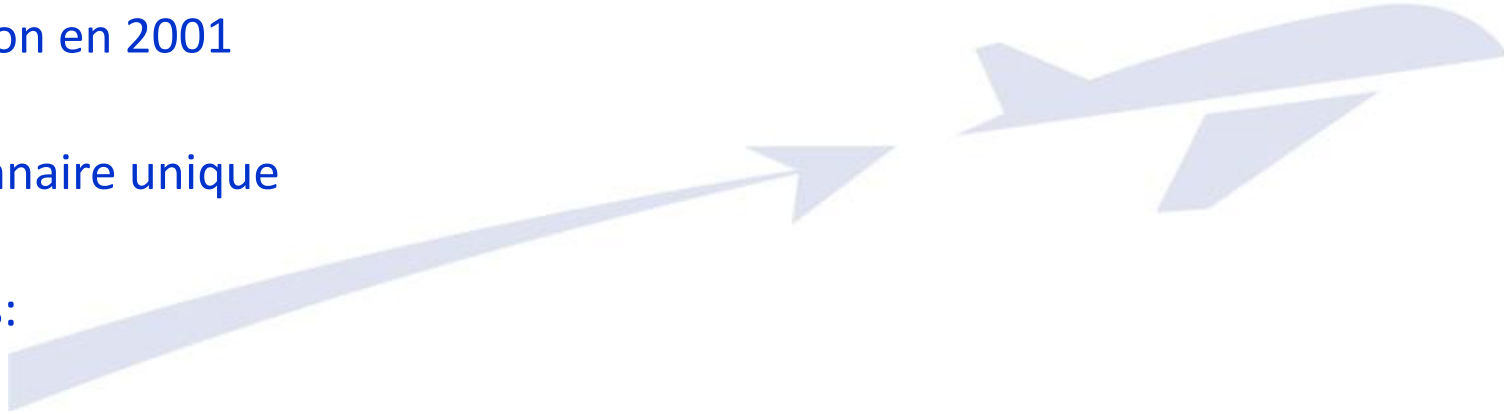


Table des matières

1. Les plans de bruit

2. Les mesures d'accompagnement

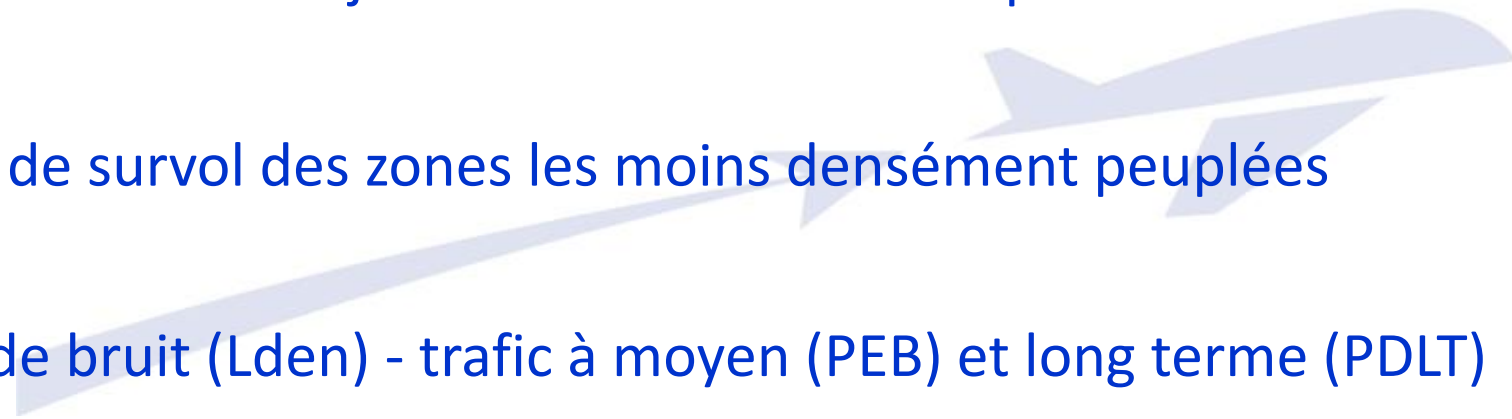
3. Le Logiciel DIAPASON



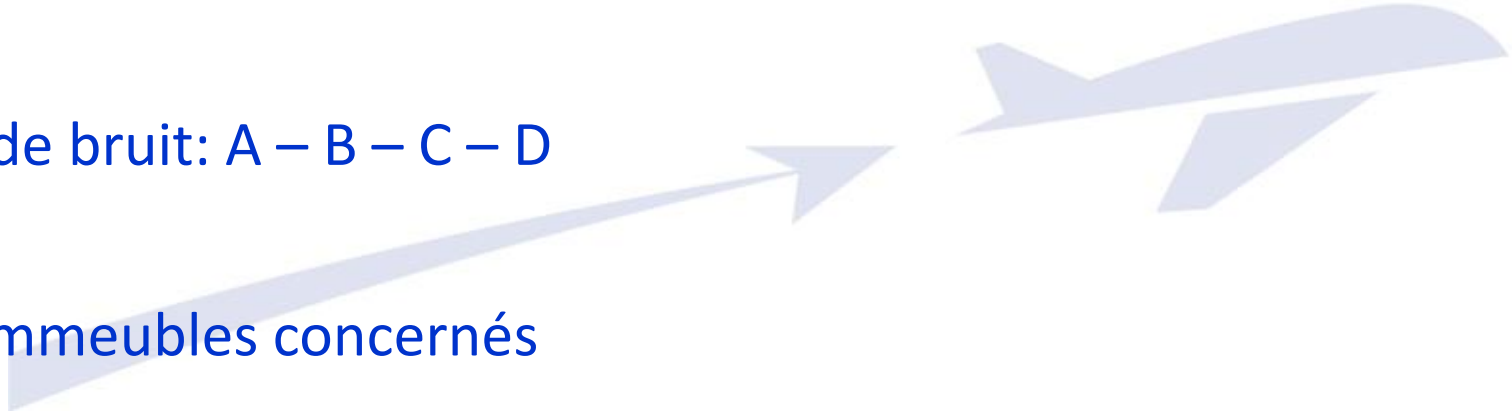
1. LES PLANS DE BRUIT ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les plans de bruit


- Concentration des trajectoires à l'intérieur des plans de bruit
- Objectif de survol des zones les moins densément peuplées
- 2 plans de bruit (Lden) - trafic à moyen (PEB) et long terme (PDLT)
- Aéroport de Liège ouvert 24/24H
- Mesures d'accompagnement pour les riverains



Le Plan de Développement à Long Terme (P.D.L.T.)

- Estimation du trafic à l'horizon à 20 ans
 - 4 zones de bruit: A – B – C – D
 - 18.000 immeubles concernés
 - 2 objectifs:
 - Fixer les limites maximum du développement de l'aéroport
 - Introduire des dispositions préventives dans la réglementation wallonne en matière d'aménagement du territoire
- 

Le Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.)

- Estimation du trafic à l'horizon à 10 ans
 - 4 zones de bruit: A' – B' – C' – D'
 - 11.000 immeubles concernés
 - Objectif: Fixer les mesures d'accompagnement pour les riverains
 - Révision triennale du P.E.B.
- 

Les mesures d'accompagnement

Propriétaire au 13 juillet 2004

- A' et B' :
 - Acquisition et/ou insonorisation
 - Primes de déménagement pour les locataires
 - Indemnités pour les commerçants et professions libérales
- A', B', C' :
 - Prise en charge des travaux d'insonorisation à 100%
- D' :
 - Prime forfaitaire : 4871,18 € et 9695,19 € (avec indexation)



Principe d'égalité

Propriétaire au 13 juillet 2004

- Campagnes de mesures de bruit autour du P.E.B. tous les 3 ans
- Détecter des quartiers soumis à des niveaux sonores proches d'une zone de bruit plus élevée
- Demande de mesure individuelle gratuite ou payante (sonomètre posé durant 14 jours)
- Si la mesure individuelle démontre que l'habitation est soumise à des niveaux sonores plus importants que prévus et équivalents à une zone supérieure du P.E.B., le riverain se verra proposer les mesures d'accompagnement en correspondance avec les niveaux sonores enregistrés au droit de son habitation.

Chiffres au 31.12.2018

Mesures d'accompagnement	NOMBRE
Acquisitions	1.585
Insonorisations	5.299
Primes locataires	214
Indemnités commerçants	56

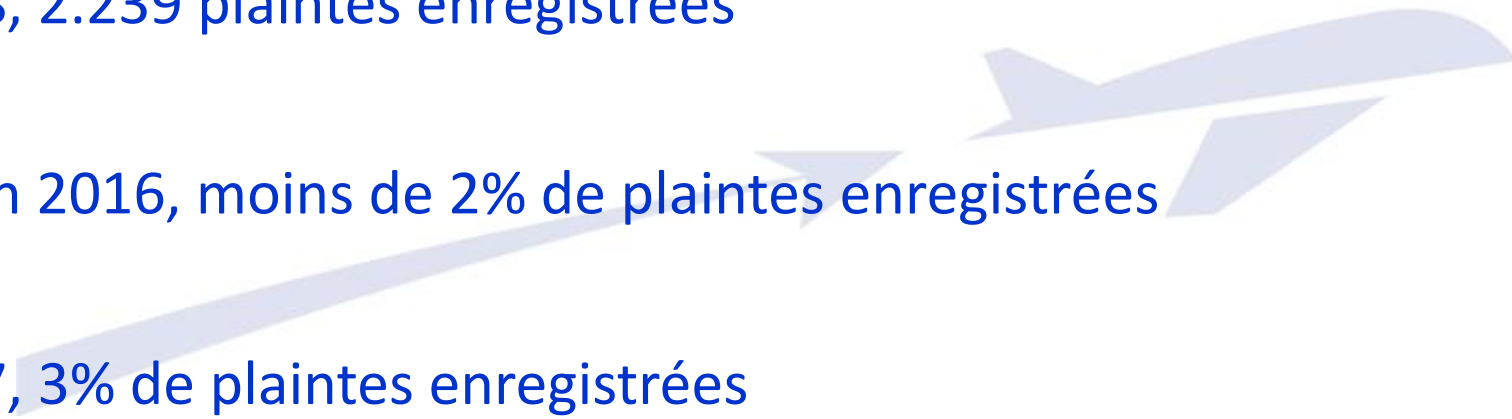
Plus de 7.000 familles concernées pour un budget de 390.000.000 d'euros

Chiffres au 31.12.2018

Gestion immobilière	NOMBRE
Démolitions	752
Ventes	176
Locations	503

Information aux riverains : SOWAER

- En 1998, 2.239 plaintes enregistrées
- Jusqu'en 2016, moins de 2% de plaintes enregistrées
- En 2017, 3% de plaintes enregistrées
- En 2018, 5.041 contacts avec les riverains:
 - 4.691 demandes d'information
 - 350 plaintes (soit 7 %)



Information aux riverains

- **ACNAW**
 - Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
 - Pouvoirs d'avis, de recommandation, d'alerte des autorités et de médiation sur toutes les questions relatives au bruit et aux nuisances sonores aéroportuaires. Elle peut être saisie par tout citoyen
- **Comité d'accompagnement pour les aéroports wallons**
 - Composition: société gestionnaire, Ministre, Communes, SOWAER
 - Communication et échange d'informations

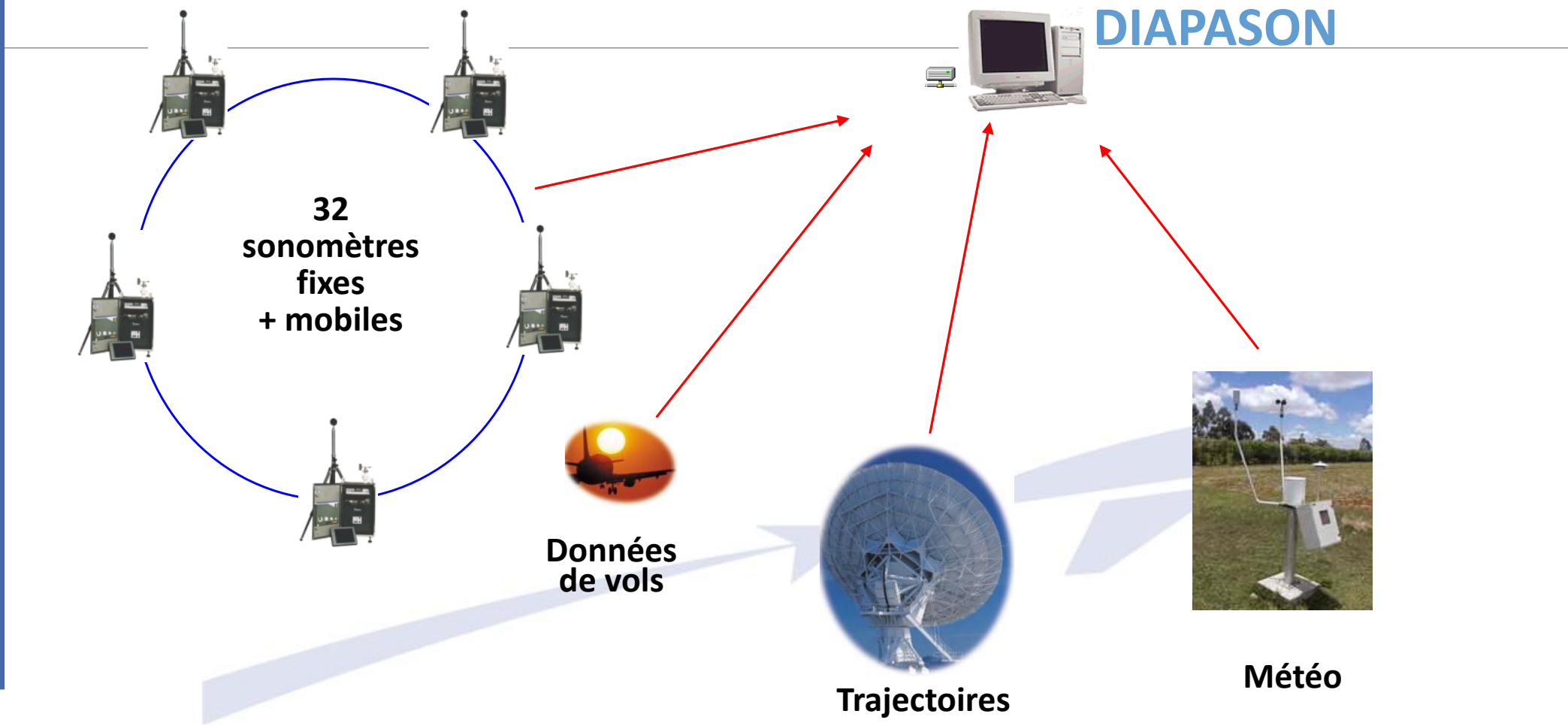
2. DIAPASON

Outil central de concertation, de
contrôle et d'amélioration des
procédures

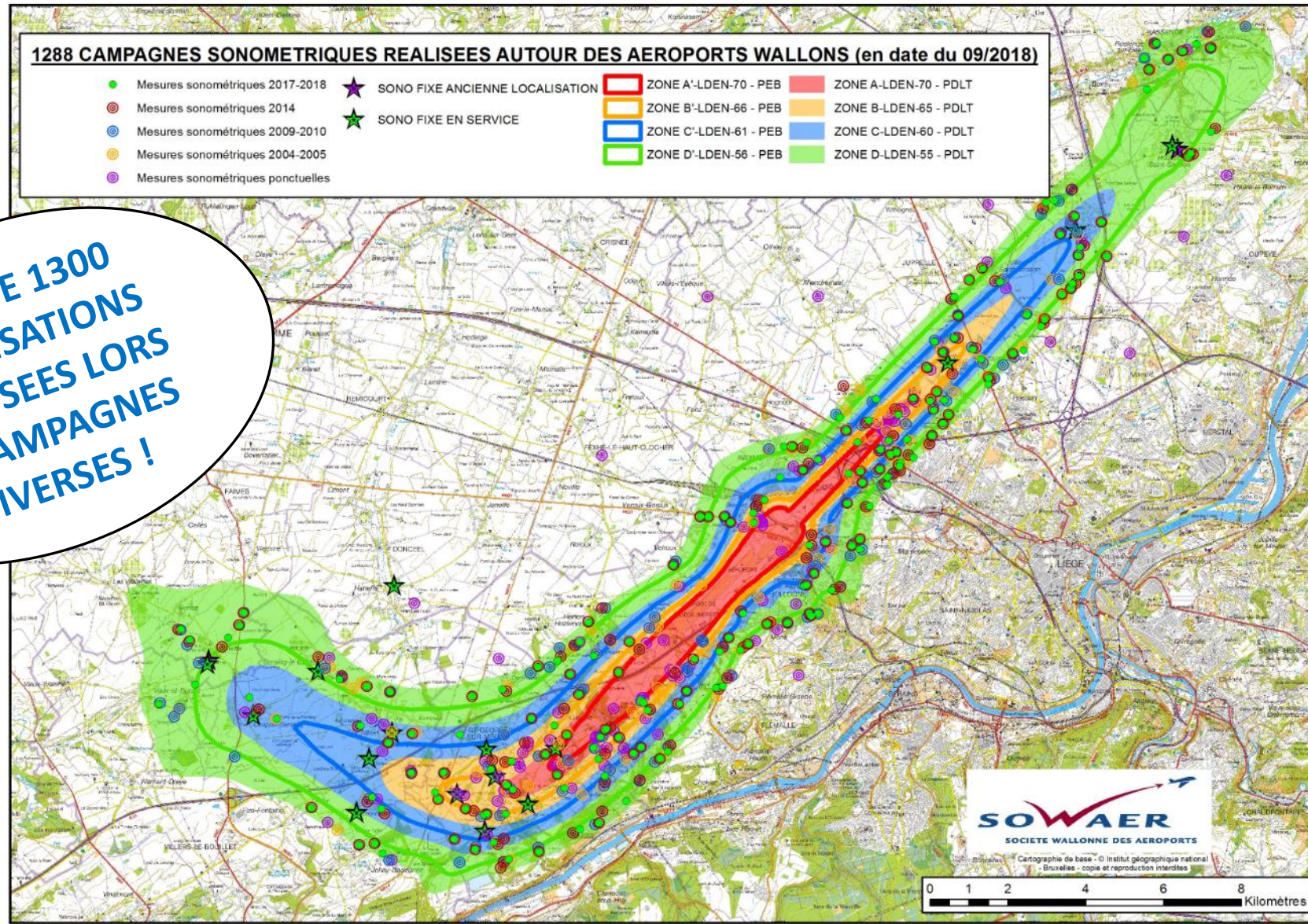
DIAPASON

« Dispositif d'Information et d'Analyse des Procédures Aéronautiques et SONores »

DONNEES DE DIAPASON = ?



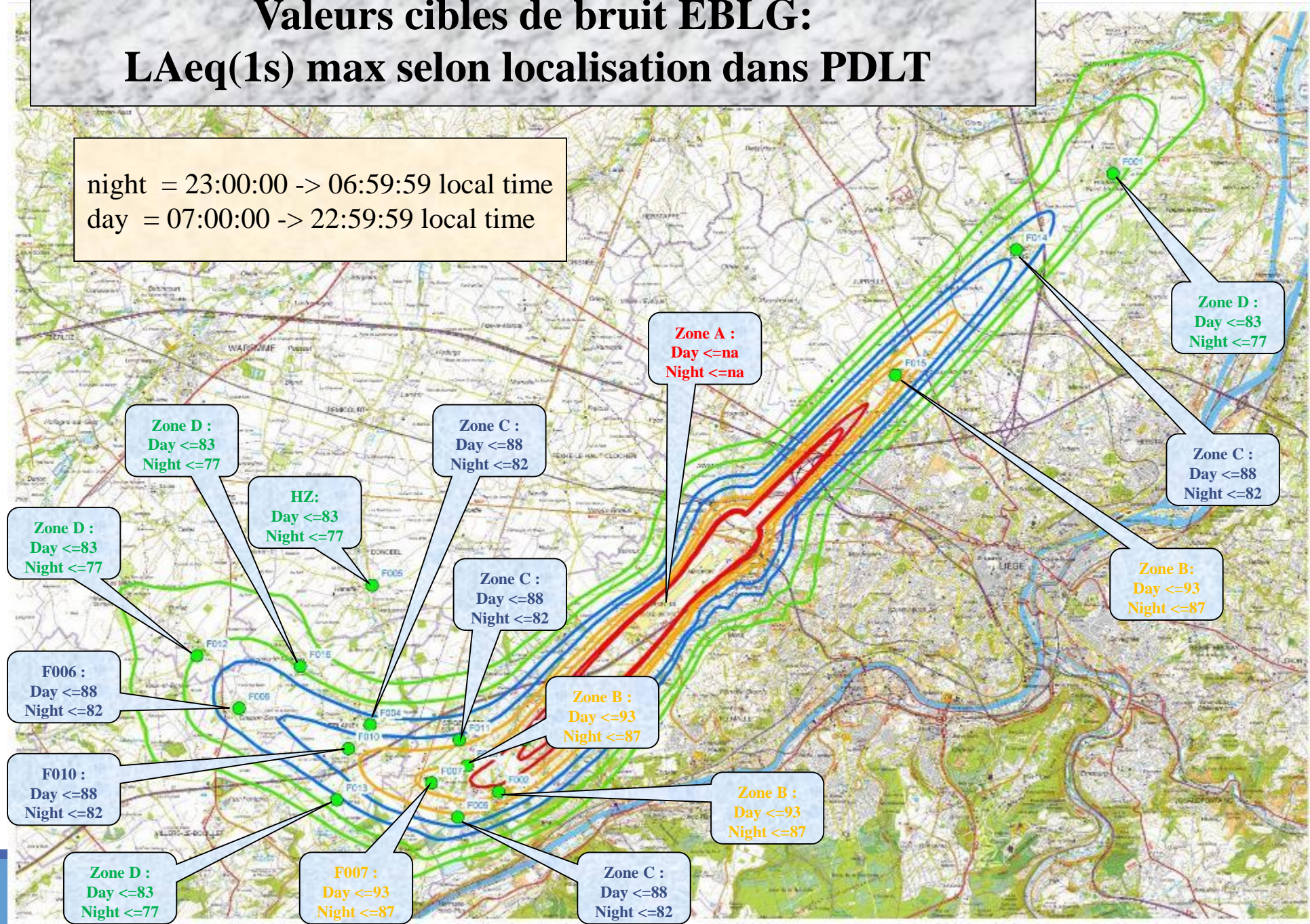
Vérification du respect des trajectoires et surveillance continue de l'impact sonore dans les zones de faible densité de population



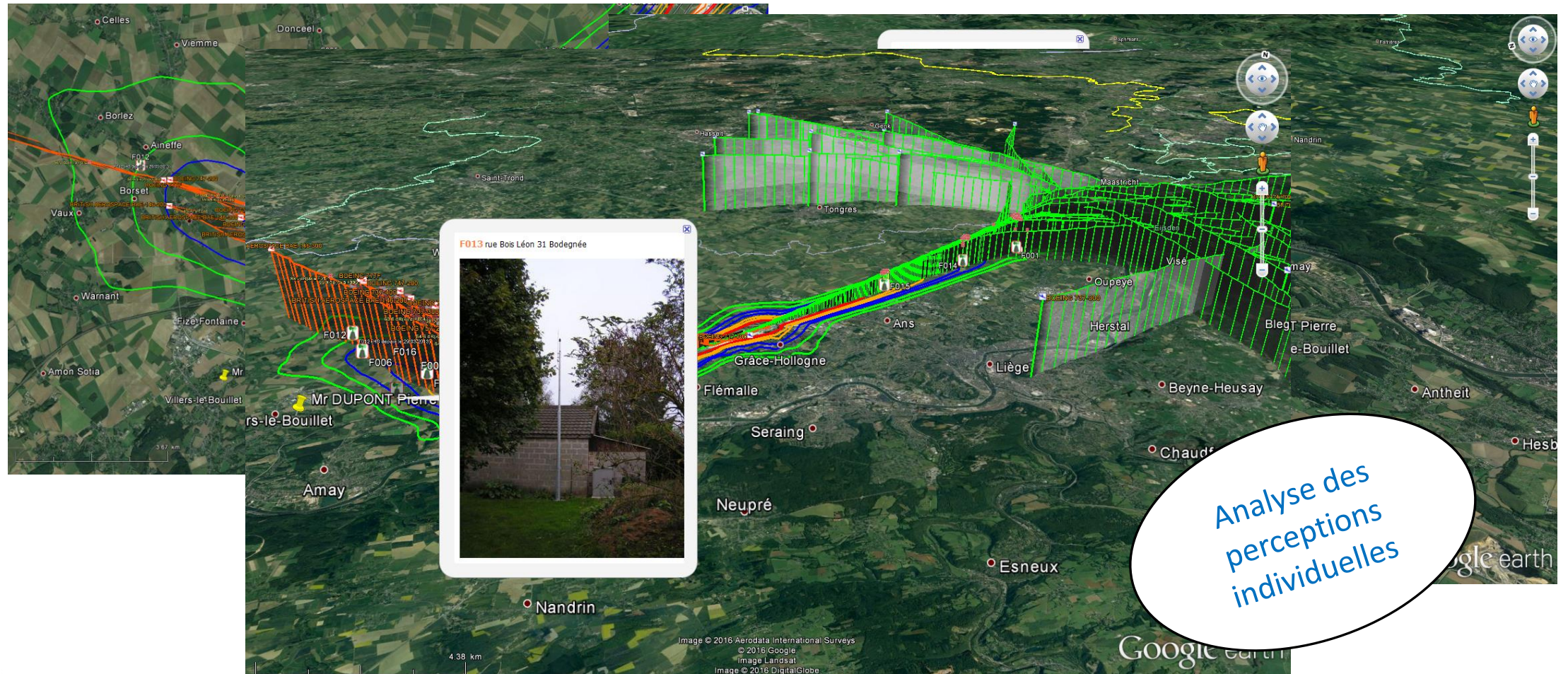
PLUS DE 1300 LOCALISATIONS ANALYSEES LORS DE CAMPAGNES DIVERSES !

Valeurs cibles de bruit EBLG: L_{Aeq}(1s) max selon localisation dans PDLT

night = 23:00:00 -> 06:59:59 local time
day = 07:00:00 -> 22:59:59 local time



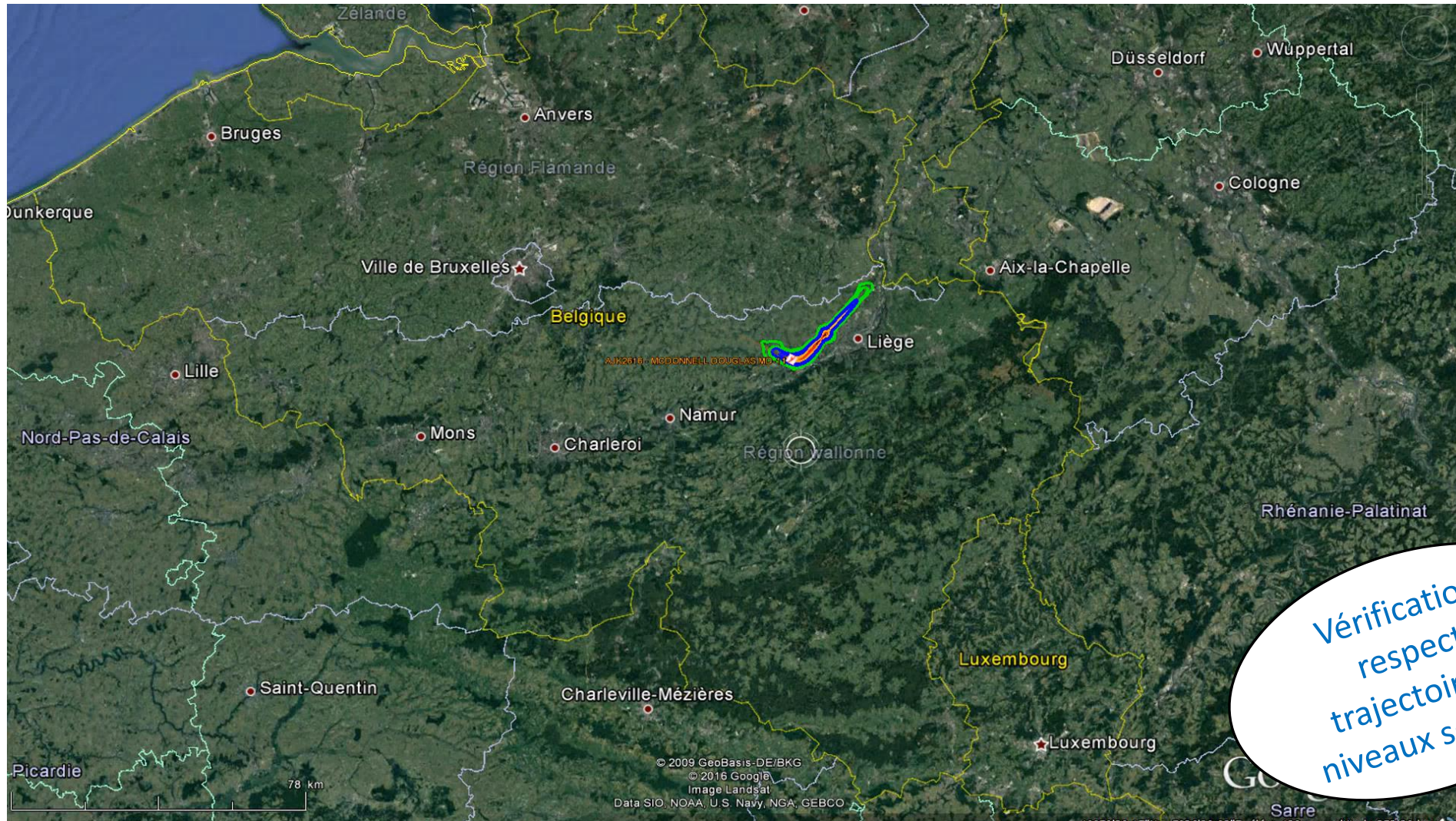
Vérification du respect des trajectoires et surveillance continue de l'impact sonore dans les zones de faible densité de population



Vérification du respect des trajectoires et surveillance continue de l'impact sonore dans les zones de faible densité de population



Vérification du respect des trajectoires et surveillance continue de l'impact sonore dans les zones de faible densité de population



Vérification respect trajectoire et niveaux sonores

Les 4 procédures de vol relatives à EBLG : www.sowaer.be/diapason



Décollage

Sens habituel (vent secteur Sud-Ouest) ▾



Atterrissage

Sens habituel (vent secteur Sud-Ouest) ▾



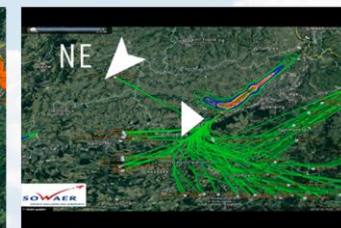
Décollage

Sens moins fréquent (vent secteur Nord-Est) ▾



Atterrissage

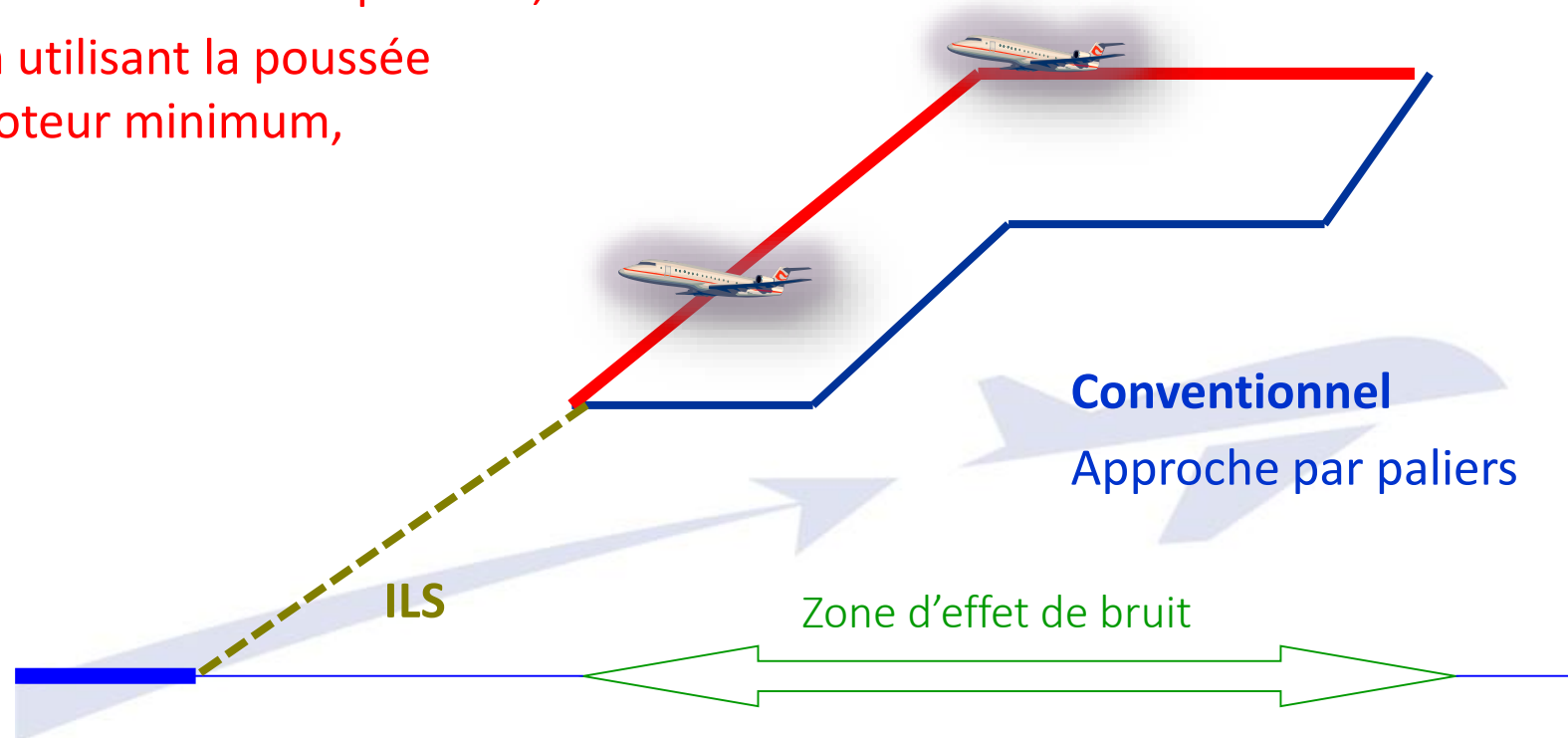
Sens moins fréquent (vent secteur Nord-Est) ▾



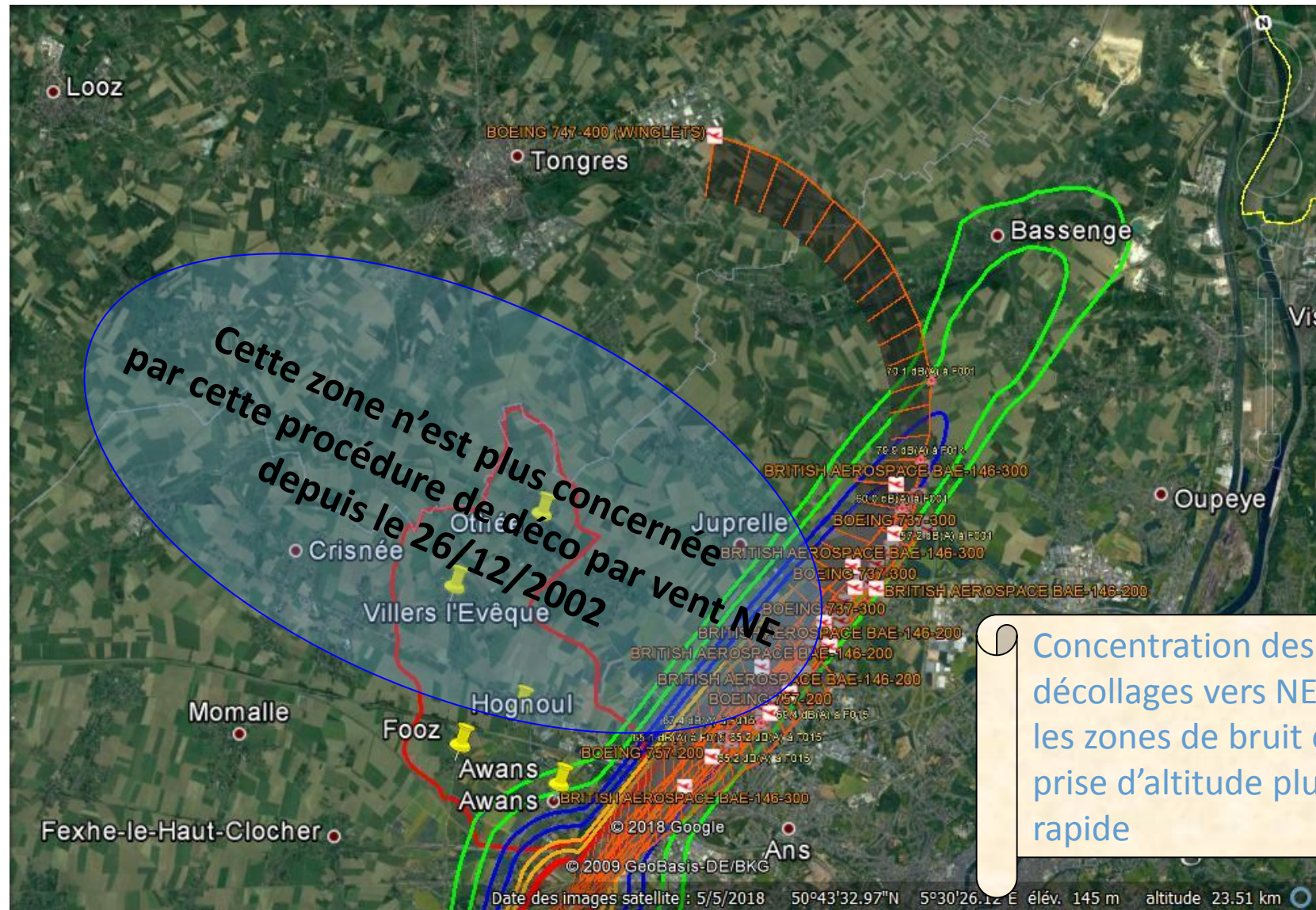
DIAPASON – AMELIORATION DES PROCEDURES

CDO

- Avion en descente continue dans la mesure du possible,
- en utilisant la poussée moteur minimum,

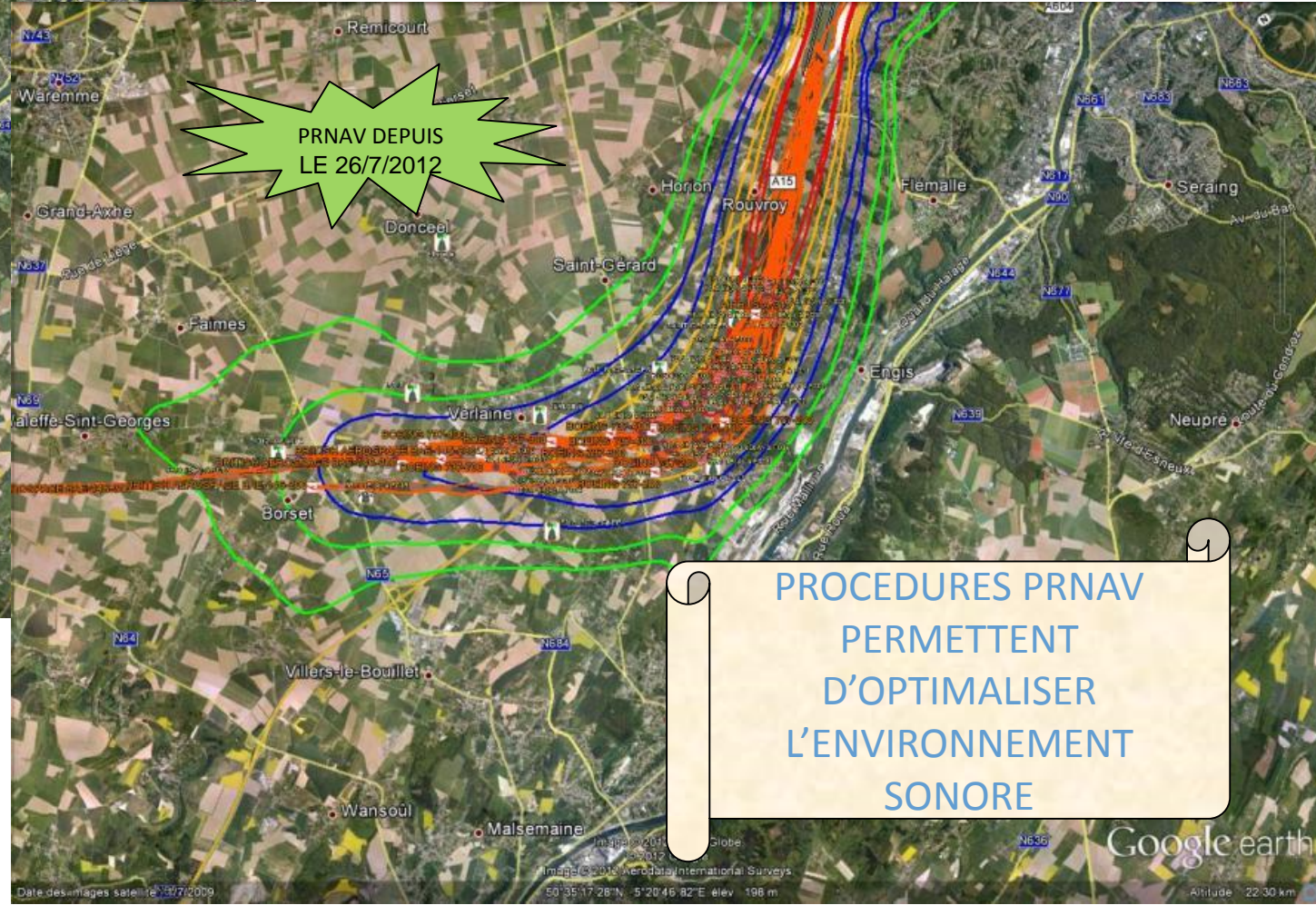


DIAPASON – AMELIORATION DES PROCEDURES

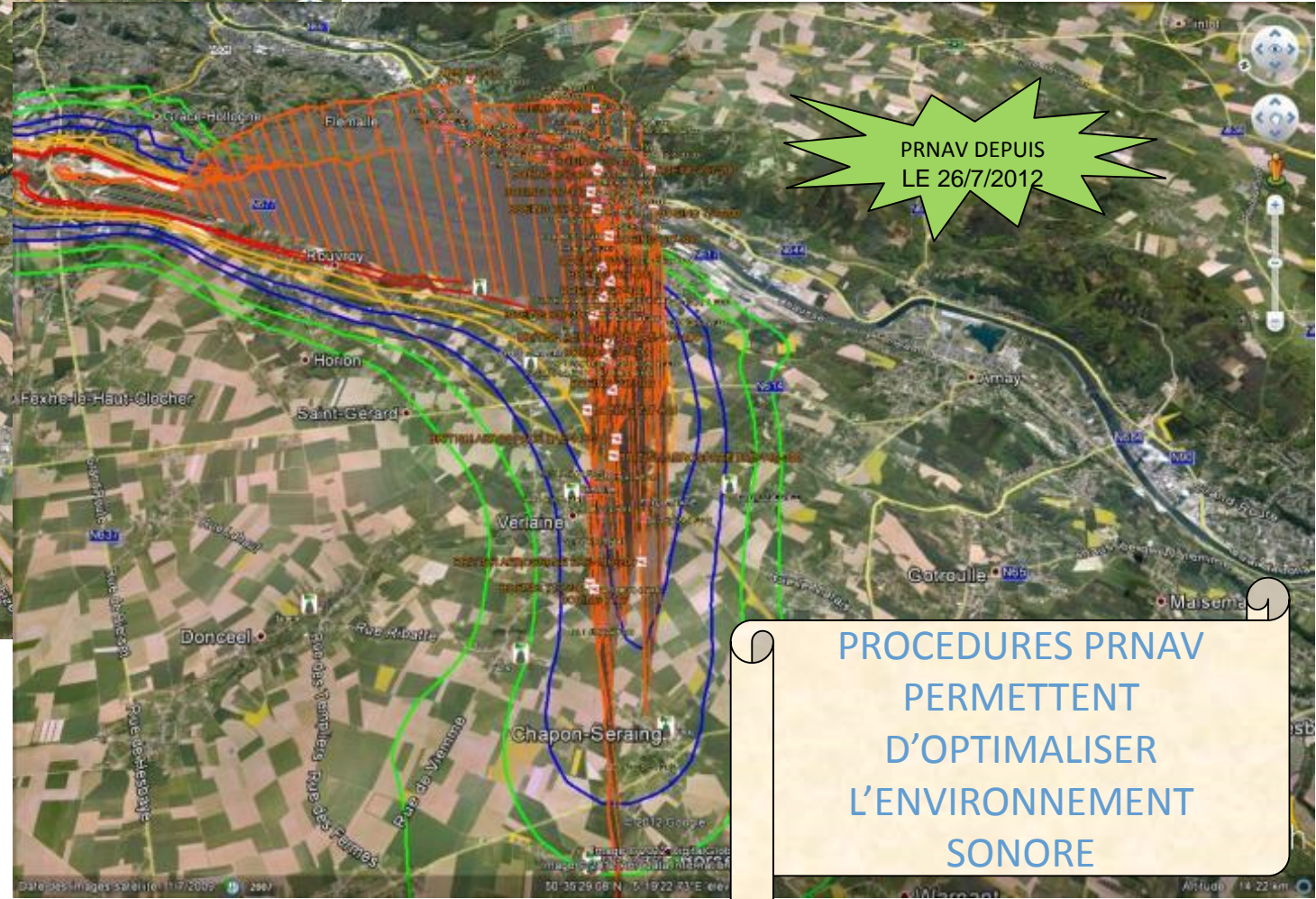


Concentration des décollages vers NE dans les zones de bruit et prise d'altitude plus rapide

DIAPASON – AMELIORATION DES PROCEDURES



DIAPASON – AMELIORATION DES PROCEDURES



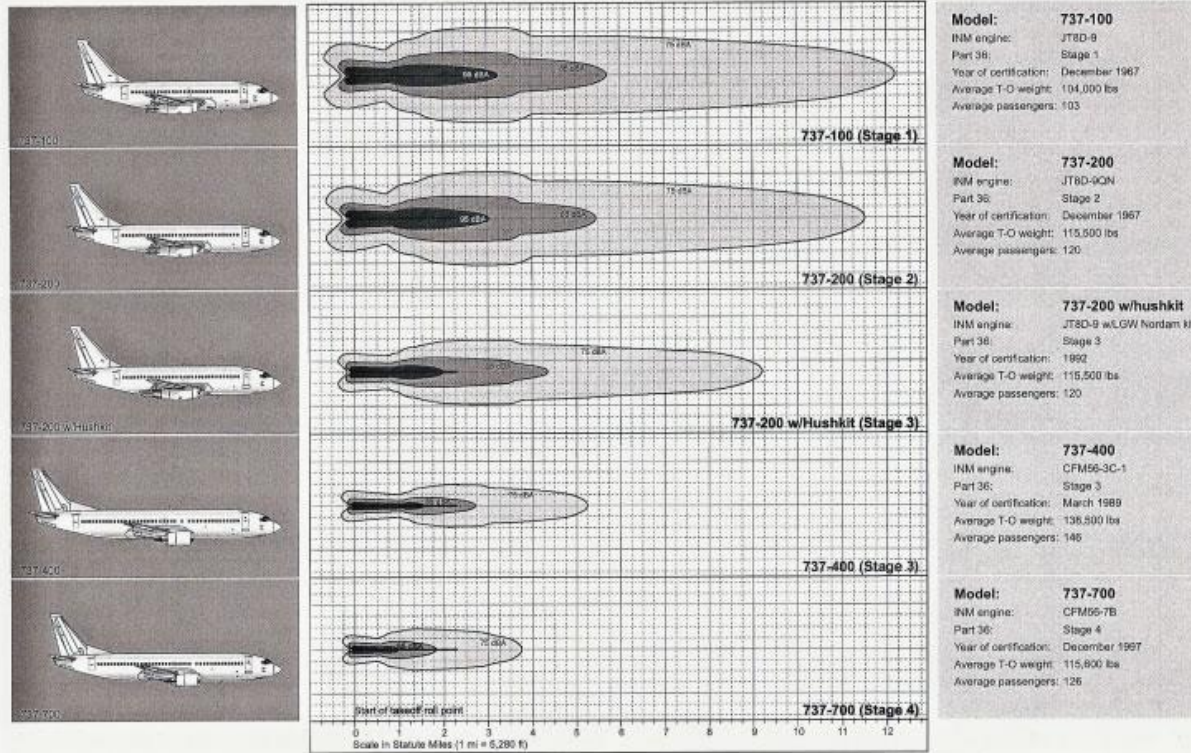
PRNAV DEPUIS
LE 26/7/2012

Procedures
classiques

PROCEDURES PRNAV
PERMETTENT
D'OPTIMALISER
L'ENVIRONNEMENT
SONORE

Evolution technologique améliore le bruit:

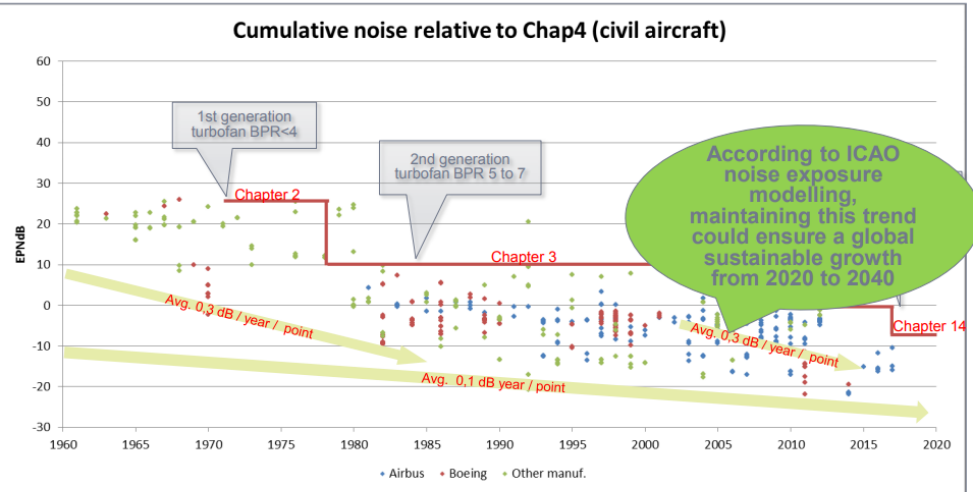
Evolution of the Boeing 737 Comparison of Maximum Noise Level on Takeoff



Noise contours were computed with the Integrated Noise Model (INM) version 6.0b, using standard atmospheric conditions and the stagelength weight that was similar to the Average T-O weight (in most cases it was the maximum).
Sound levels of 75 dBA Lmax may cause speech interference indoors, assuming normal construction techniques (10 dB reduction outdoors-to-indoors).

HARRIS MILLER MILLER & HANSON INC.
Consultants in Noise and Vibration Control
www.hmmh.com

History of Increased ICAO Noise Stringency / Noise Reduction Achievements + trends



© AIRBUS Operations S.A.S. All rights reserved. Confidential and proprietary document.



CONTACT

Une question à poser ou un problème à signaler ?
N'hésitez pas à nous contacter, en adressant votre message au service approprié.

Aéroports de Liège
Bâtiment n°50 - 2ème étage
4460 GRACE HOLLOGNE

N° gratuit: 0800/25 747
Fax: 04/225 83 21
infoliege@sowaer.be



Ouvert tous les jours de 9 à 12 h et de
14 à 17 h - Fermé le vendredi à partir de 16 h.

Projet arrêté sanction :

- Adopté par le GW en 3^{ème} lecture le 21/03/2019
- Permettra d'assurer dès publication au Moniteur le contrôle du respect des normes de bruit et les sanctions qui y sont liées
- SPW = autorité sanctionnatrice
- Cadre clair pour les riverains, les aéroports et les compagnies aériennes
 - Basé sur le LAmax = « crête de bruit »
 - Tout dépassement de plus de 3 dB(A) sanctionnable
 - Prise en compte de 2 sonomètres pour augmenter la fiabilité de la décision de sanctionner en tenant compte de l'interférence de bruits parasites
 - Prise en compte de l'incertitude de mesure et des conditions météo pour éviter recours
 - Sanction infligée par mouvement sur base du seuil de bruit, l'intensité du dépassement déterminera le niveau d'amende
- SPW a certifié le réseau des 32 sonomètres DIAPASON existants : les 32 localisations exactes ont été officialisées par arrêté ministériel.